



IASH 2

(IASH)2

Améliorer l'assurance de la sécurité en Afrique : COMPLÉTER L'APRM ET OEUVRER POUR L'UNION AFRICAINE Description du Project (IASH 2)

Janvier 2007-mars 2009

Approche Méthodologique Générale

Le but le plus pressant de ce projet consiste à générer des informations qui peuvent être employées pour analyser l'ampleur du crime et le niveau des systèmes de justice criminels au sein des pays où s'applique le Mécanisme Africain d'Etude par les Pairs (APRM). L'objectif final reste celui d'améliorer la mise en oeuvre des programmes du NEPAD. Le crime est un problème multisectoriel dans tous les quatre domaines dégagés dans la Déclaration du NEPAD; (à savoir Démocratie et bonne gouvernance politique, bonne gouvernance et bonne gestion économique, bonne gouvernance dans les structures sociales et développement socio-économique) et les contenir est essentiel pour améliorer les conditions de sécurité humaine aussi bien que pour attendre les niveaux de développement envisagés par le continent. Les différents pays connaissent différents taux de crime et bien que la gestion de la justice criminelle s'articule selon des principes admis, il existe quelques variations à travers les pays au niveau de performance et les facteurs déterminants varient également. Les partenaires des pays participants conviendront ainsi sur les méthodes à employer dans chaque domaine d'étude, en prenant en compte les spécificités de chaque pays, tel que indiqué dans le questionnaire principal. Le partage de l'information sera capital pour le succès du projet et améliorera la qualité du travail de l'équipe de chaque pays.

L'étude procédera dans un certain nombre d'étapes.. Le Secrétariat IASH2 sera impliqué dans toutes les étapes et prêtera un appui technique tout au long des activités. Les différentes étapes se présentent comme suit:

1^{ère} étape: Engagement des pays partenaires aux principes des mécanismes et préparation du questionnaire principal pour l'aperçu local du pays. Cette démarche se réalisera par

l'aide du rapport d'envergure du pays. Une synthèse des questions de fond issue de ce document orientera l'étude proprement dite. Les partenaires désignés élaboreront de brefs plans d'action sur la façon dont ils ont l'intention de mener l'étude. Ils devront également compiler une liste de parties prenantes et d'autres répondants éventuels aux entrevues qu'ils conduiront. Visites prévues aux institutions, e.g. prisons doivent également être indiquées et plus tard, documentées.

2^{ème} étape: Atelier au niveau national pendant lequel seront discutées les études concernant toutes les sections. IASH2 adopte une approche holistique à cette étude afin que toutes les sections décrites dans le questionnaire principal soient considérées et traitées comme interconnectées.

3^{ème} étape: Collection des travaux sur terrain / des données par les partenaires ainsi que des analyses au sujet des résultats, rapport des débats parlementaires.

4^{ème} étape: Finalisation du rapport du pays / élaboration d'un projet des documents préparatoires des politiques / préparation pour la publication

5^{ème} étape: Tenue des cahiers administratifs confidentiels avec les parties prenantes pertinentes suivie une dissémination générale des résultats.

Collecte de données

Une collecte de données précises, représentatives du point de vue du degré et de la nature du crime aussi bien que les systèmes de justice criminelle en Afrique reste un défi de taille. Traditionnellement, les deux sources principales d'élaboration de politique et de planification sont des statistiques de police et des enquêtes officielles de victimisation (ce qui exige un échantillon représentatif de la population sur leurs expériences en matière de crime). Dans le contexte africain, les deux sources sont rares. Ce projet vise à établir ce lien en stimulant davantage de connaissances sur le phénomène par une combinaison des stratégies énumérées ci-dessous.

1. Etude des documents

Une étude des documents inclura pour chaque pays, une analyse du cadre institutionnel (constitutionnel) régissant l'administration de la justice criminelle.. A review of non-governmental documentation on the crime problem, Une etude de la documentation non gouvernementale sur les problèmes d'ordre criminel et la manière dont opèrent la police et les cours, tels que les médias, les études commissionnées par les bailleurs de fonds, les rapports des responsables de suivi droits de l'homme international, et les rapports émanant des intellectuels locaux ainsi que des institutions de recherches (telles que les statistiques officielles sur l'état du crime, les enquêtes de victimisation¹, les analyses des cas des questions particulières comme le crime organisé, les violences inter-personnelles, les violences à main armée, les crimes liés aux drogues illicites – l'enquête sur les

¹ Des enquêtes de victimisation ont été menées en réponse aux limitations des données officielles sur le crime, et offrent une source fiable dont se servent les analystes et les responsables de l'élaboration des politiques pour une compréhension complète de crime et de violence

tendances de la criminalité du Bureau des Nations unies pour les drogues et les crimes (UNODC) et les opérations des systèmes de justice criminelle, ainsi que les rapports de l'Interpol), aussi bien que la documentation disponible sur la capacité et l'efficacité des systèmes de police et de cour (tels que les rapports annuels gouvernementaux, les statistiques, les rapports parlementaires...)

2. Entrevues structurées / Groupe de travail

Des entrevues ou des groupes de réflexions détaillés seront conduits avec différents hauts fonctionnaires dans les services gouvernementaux pertinents et des groupes cible d'interviewés / de parties prenantes.. Le nombre réel d'entrevues par organisation sera déterminé au cours de la préparation du plan détaillé de recherches nationales et dès lors qu'il y a disponibilité d'informations pour chaque organisation. Les entrevues seront largement structurées.

- (i)- Entrevues ou groupes de réflexions avec les parties prenantes choisies impliquées indirectement dans la gestion des problèmes de crime et de sécurité, et prestation des services en faveur des personnes affectées par le crime, telles que les compagnies privées de sécurité, les organisations communautaires anti-criminelles, les leaders traditionnels, les hôpitaux, les cliniques et les services d'ambulance, les agences de secours, les prestataires des services des conseils psychosociologiques, les agences d'assistance judiciaire, les avocats de défense, les experts-conseils en matière de sécurité du secteur entrepreneurial, ou ceux oeuvrant dans les multinationales opérant dans les pays concernés.. L'on peut poser des questions directes sur les vues des parties prenantes au sujet de la politique gouvernementale en matière de justice criminelle.
- (ii) Entrevues ou groupe de travail avec les représentants principaux de la société civile organisée tels que les groupes des femmes, les groupes religieux ou de croyances religieuses, les syndicats, les organisations communautaires et associations des résidents, le secteur de l'éducation (les écoles en particulier), organisations de la jeunesse, etc. Ces discussions viseront d'identifier la sûreté clé et les besoins en sécurité ainsi que les défis qu'affrontent les communautés représentées par les parties prenantes, les aperçus sur le crime et la sécurité, les besoins prioritaires en rapport avec la sécurité et la sûreté, et enfin les vues sur les capacités et le degré de performance du secteur de la justice criminelle. L'on peut également poser des questions directes sur les vues des parties prenantes au sujet de la politique gouvernementale en matière de la justice criminelle.

** Une série de questionnaires standards sera soumis à travers les pays impliqués dans le projet

3. Enquêtes de victimisation

Dans la mesure du possible, et sur base des observations recueillies au cours des approches ci-dessus, il peut s'avérer nécessaire de mener des enquêtes de victimisation en matière de crime dans des milieux spécifiques pour essayer de fournir des données plus objectives et plus quantitatives sur la nature et l'ampleur du problème de crime. Cette procédure ne serait probablement nécessaire qu'au cas

où l'approche qualitative indiquait des désaccords très prononcés parmi les parties prenantes (et le gouvernement) au sujet des sécurités et de sûreté, ou si la recherche indique les questions importantes que les parties prenantes locales croient exiger une exploration détaillée.

- Données de l'opinion publique - Une analyse détaillée des données publiques pignon sera menée dans les secteurs où ces données sont disponibles.

*** Les partenaires gouvernementaux garderont les copies originales des travaux sur terrain (en format dur ou électronique) dans un dossier pour au moins 2 ans après la fin du projet de recherche. Aussi longtemps que des problèmes liés aux données / sources de vérification seront évoqués, cette source fondamentale de données ne doit pas être détruite pendant cette période.